

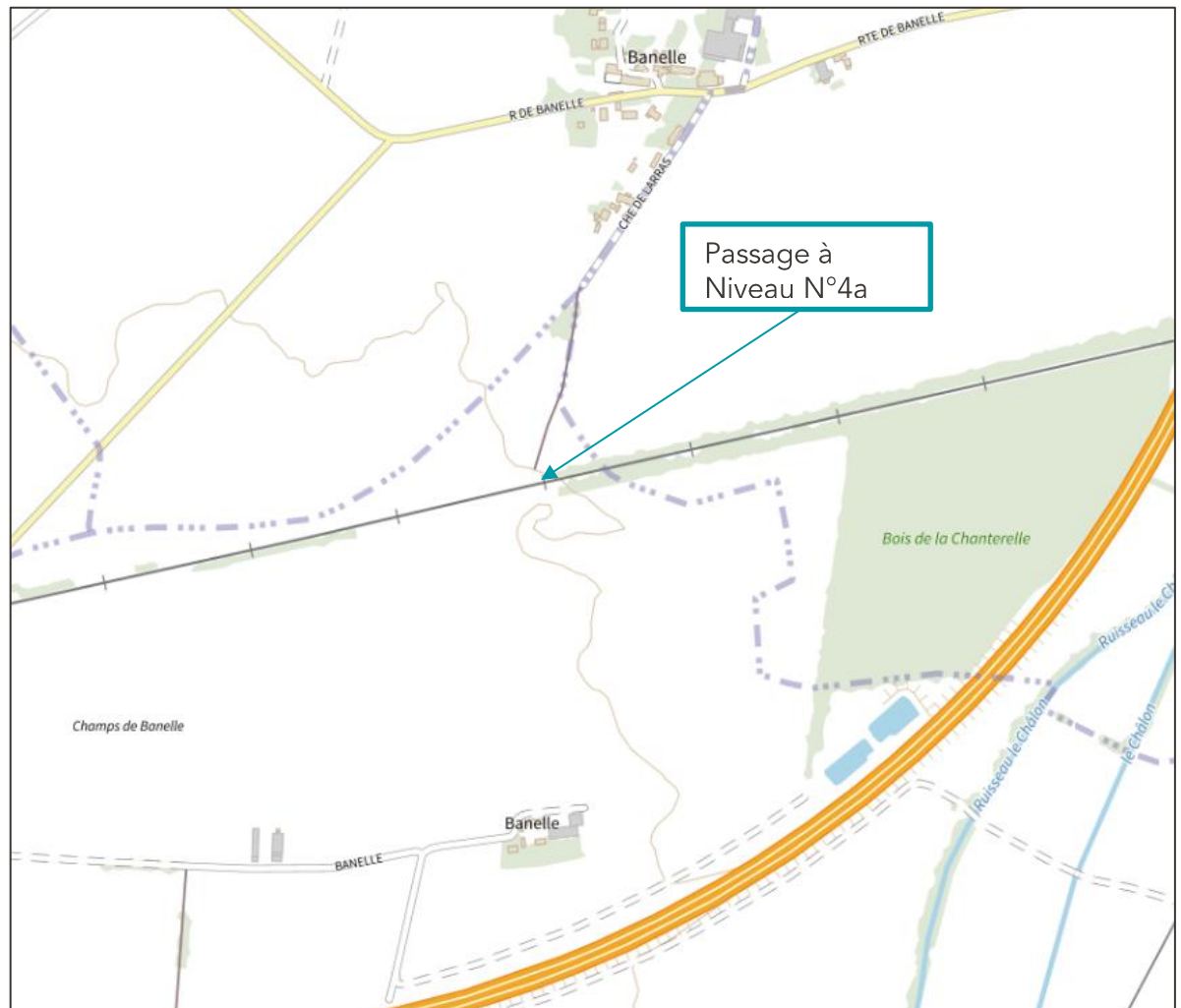
Suppression du passage à niveau n°4a situé à l'intersection de la ligne de St-GERMAIN-DES-FOSSES à NIMES (790000) et du chemin rural des Jaunards à Banelle pour piéton sur le territoire de la commune de COGNAT- LYONNE.

1-Situation actuelle du PN4a

Le PN n°4a est un PN de 3ème catégorie : PN ne pouvant être utilisé que par les piétons, à leurs risques et périls, sans surveillance spéciale par un agent du chemin de fer. Situé sur une ligne avec voyageur, il est équipé de portillons équilibrés à la fermeture, non fermés à clé et manœuvrés par les piétons



PN4a à COGNAT-LYONNE.



Le PN4a à COGNAT-LYONNE.

La ligne de St-GERMAIN-DES-FOSSES à NÎMES est circulée sur les 2 voies par une moyenne de 5 trains par jour à une vitesse maxi de 160km/h.

Le passage à niveau n° 4a permet le franchissement piéton de la section de ligne SNCF entre ESPINASSE-VOZELLE à partir du chemin de Larras et COGNAT-LYONNE à travers des champs, ce chemin n'est plus aujourd'hui emprunté en direction de Banelle.

Le chemin menant au passage à niveau 4a trouve son origine depuis la RD215.

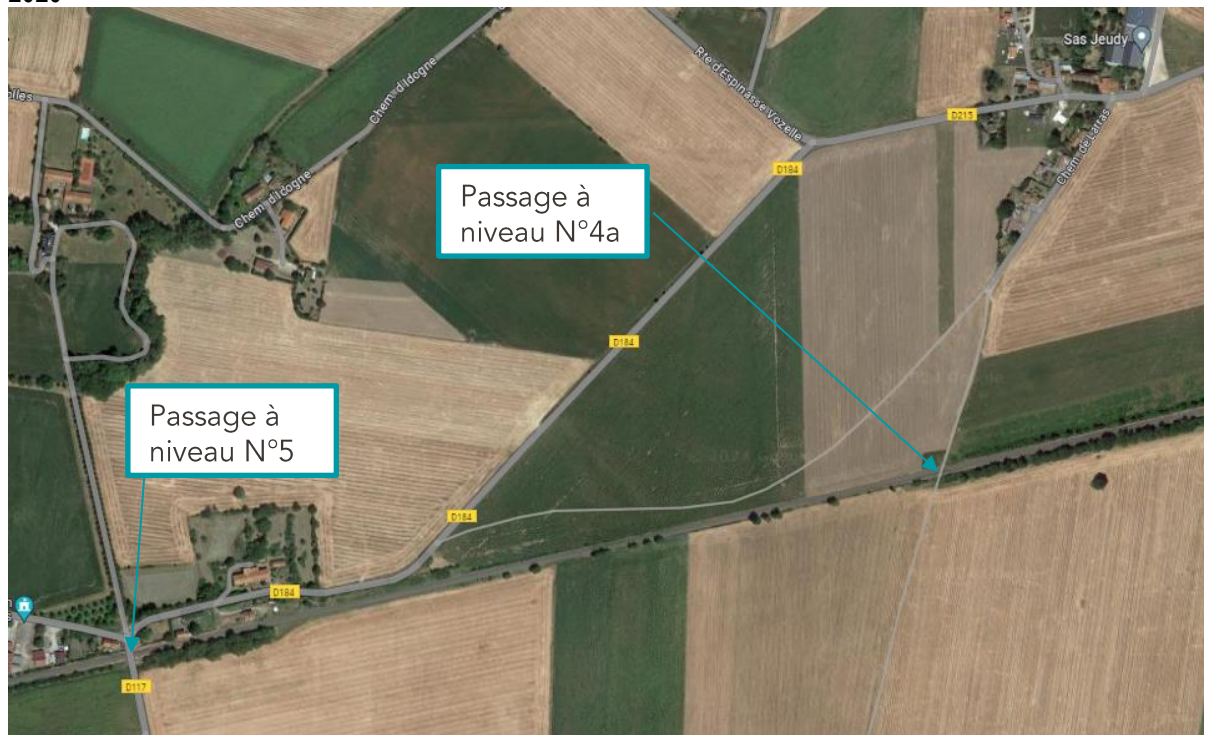
Le passage à niveau est actuellement temporairement fermé en accord avec la commune depuis le 20-05-2021.

2-Modifications proposées

Il est prévu de supprimer le passage à niveau piétons PN4a pour les raisons suivantes :

Les trains circulent, au droit du passage à niveau n°4a, à la vitesse maximale de 160 km/h sur les deux voies.

La commune de COGNAT-LYONNE a délibéré favorablement à la fermeture du passage à niveau le 17 octobre 2020



La traversée de la voie ferrée est possible à proximité au passage à niveau n°5 (RD117) 1^{er} catégorie équipé d'une signalisation lumineuse automatique avec 2 ½ barrières.

3-Avantages de la suppression du passage à niveau n°4a

La suppression du passage à niveau n°4a permet de retirer du Réseau Ferré National une installation complexe en termes de sécurité pour les usagers piétons susceptibles de traverser la voie ferrée.

4-Travaux à réaliser

Les travaux à réaliser sont simples il s'agit de supprimer les portillons manuels et assurer la continuité de la clôture du Domaine Public Ferroviaire de chaque côté de la voie ferrée.

Un accès de service (portillon) sera maintenu à l'usage exclusif de SNCF RESEAU pour la maintenance des installations ferroviaires coté chemin de Larras.

Les travaux d'aménagement de clôture défensives hauteur 2m seront réalisés dès l'obtention de l'arrêté préfectoral de suppression